

Pour une stratégie de développement

De l'Économie Sociale et Solidaire En Tunisie

Ridha Chkoundali

Professeur de l'Enseignement Supérieur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul

Directeur d'unité de Recherche « Environnement de l'Entreprise »

La stratégie 2012-2016 de l'économie sociale et solidaire se base sur une approche participative qui fait intervenir à la fois les acteurs et les régions. Elle s'insère dans une approche de développement inclusif qui considère que le processus de la croissance et du développement devrait inclure les acteurs et les régions jusque-là exclus de l'activité économique ou non pris en considération dans la comptabilisation de la richesse. Elle vise l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance où le secteur tiers, l'économie sociale et solidaire, fait partie prenante des choix de politique économique du pays. Elle doit déboucher sur une réévaluation du PIB et des autres fondamentaux de l'économie, notamment l'emploi et la redistribution de la richesse.

Les objectifs de la stratégie

La stratégie 2012-2016 d'institutionnalisation du secteur de l'économie sociale et solidaire constitue une orientation spécifique de la stratégie de développement du pays dans son ensemble. Sa mise en œuvre se fonde sur la convergence des politiques susceptibles d'apporter des réponses aux multiples problèmes rencontrés par ce tiers secteur dont les résultats à long terme seraient en conformité avec un nouveau modèle à trois secteurs, le secteur privé, le secteur public, préexistants et le secteur de l'économie sociale et solidaire. L'objectif étant de générer un surplus de croissance économique permettant la réduction du chômage, l'équité dans la répartition des revenus et la réduction des déséquilibres macro-économiques.

La stratégie offre un cadre conceptuel et opérationnel qui doit permettre une mise en cohérence des diverses politiques touchant ce tiers secteur. La mise en œuvre de la stratégie 2012-2016 implique donc une

nouvelle méthode de travail, une nouvelle façon d'impliquer ce tiers acteur dans le développement. Elle doit toucher les bases locales, non seulement celles du governorat mais aussi celles des communes et même des cités qui ont chacun des caractéristiques et des problèmes spécifiques. C'est à ces niveaux de territorialisation que l'on doit identifier les vocations dominantes en fonction desquelles on pourra agir et définir le développement. L'intégration de la notion de territoire conduit à un paradigme tout à fait complémentaire, celui de la « participation ». Dans l'esprit de la stratégie 2013-2016, cette notion s'applique aux acteurs de développement. Ce sont, en effet, les acteurs directement concernés qui doivent, à leurs niveaux de décision respectifs, identifier, formuler, négocier les projets et suivre leur mise en œuvre.

Il s'agit là d'une approche nouvelle qui va à l'encontre d'une pratique laissant à l'administration la responsabilité principale de l'élaboration des programmes.

Mais la difficulté que l'on rencontre est que ce tiers secteur ne dispose pas encore, d'institutions, de compétences et de modes de gouvernance lui permettant de participer et d'agir de cette manière. On doit ainsi réfléchir à la mise en place de mécanismes nouveaux qui permettraient à ce tiers secteur d'imaginer des solutions à l'échelle local, régional ou même locales et de les traduire en projets de développement, qu'il s'agisse de micro-projets, ou même de projets d'envergure. Leur rôle serait ainsi de susciter l'émergence d'une multiplicité de projets suffisamment solides pour que l'on puisse envisager le financement par des institutions de crédit ou à l'aide d'un co-financement dans le cadre de partenariat contractuel. Cette notion suppose donc l'établissement de relations nouvelles entre les trois secteurs. Aux relations de tutelle et de dépendance de l'administration doivent donc se substituer des relations paritaires entre partenaires se situant sur un même plan. Ces relations nouvelles doivent être formalisées par des systèmes de contractualisation. Le partenariat public-privé, mais aussi public-sociétale devra s'exercer à tous les niveaux qu'il s'agisse d'associations d'usagers, de coopératives, d'associations villageoises, de communes rurales, etc. La région qui est le réceptacle de ces multiples initiatives doit elle-même entrer dans cette problématique contractuelle. C'est en effet, comme le suggère la stratégie, au travers de contrats-plans passés avec l'État, que cette institution pourra disposer des moyens lui permettant de soutenir les initiatives des acteurs de développement dans la région et de devenir elle-même l'un des principaux partenaires de ces acteurs.